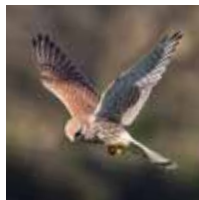


## Biodiversité, ça veut dire quoi ?

**La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent.** Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leur milieu. Bien que la biodiversité soit aussi ancienne que la vie sur Terre, ce concept n'est apparu que dans les années 1980. La Convention sur la diversité biologique signée lors du sommet de la Terre de Rio de Janeiro (1992) reconnaît pour la première fois **l'importance de la conservation de la biodiversité pour l'ensemble de l'humanité.** Laisser des zones sans intervention humaine ou presque à Mordelles permet aux plantes et aux animaux de se réapproprier ces espaces et d'enrichir naturellement la biodiversité locale.



Vous souhaitez, vous aussi, participer à la régénération de la biodiversité ? Plein d'astuces et de conseils sur le site : <https://agir.biodiversitetousvivants.fr/les-gestes/>

N'hésitez pas à nous faire part de vos questions, remarques ou suggestions en nous écrivant à : [accueil@ville-mordelles.fr](mailto:accueil@ville-mordelles.fr)



imprimé par Imprimerie des Hauts de Vilaine - Ne pas jeter sur la voie publique

tract à recycler dans le bac jaune ou en borne de collecte des papiers



## Agir pour la biodiversité !

La gestion différenciée  
des espaces verts à Mordelles

## Qu'est-ce que la gestion différenciée ?

La gestion différenciée est une nouvelle approche de gestion qui consiste à **adapter le mode d'entretien à chaque espace vert** en fonction de ses caractéristiques et de ses usages. L'objectif est, à l'échelle de la commune, de mieux respecter l'environnement, de **préserver la biodiversité** et de fait notre santé et notre avenir, mais aussi de diversifier les types d'espaces verts pour mieux satisfaire les utilisateurs et varier les paysages afin d'améliorer le cadre de vie.

## Concrètement, ça veut dire quoi ?

Cela signifie que les agents techniques s'occupent différemment de chaque espace vert selon son emplacement dans Mordelles :



- Zone « Jardin » travaillée, fleurie avec un entretien régulier
- Zone « Spécifique » (stades et cimetières)
- Zone « Biodiversité » : végétation spontanée naturelle avec cheminements travaillés et entretenus
- Zone mixte : à la fois jardinée et naturelle (parcs citadins)
- Zone « Micro-forêt »

## ZONE « JARDIN »

## la plus entretenue

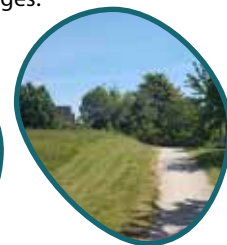
Création de massifs fleuris, embellissement paysager, entretien des trottoirs ou parvis = beaucoup d'interventions régulières de la part des agents techniques.



## ZONE « BIODIVERSITÉ »

## la majeure partie

La grande majorité des espaces verts communaux est désormais dédiée à la préservation de la biodiversité (fleurs, herbes et graminées spontanées, insectes, petits mammifères, oiseaux, qui y trouvent refuge) = on privilégie le moins d'interventions humaines possibles pour laisser la nature en paix ; une seule fauche tardive est prévue à l'automne prochain dans les lieux où ne peuvent pas être mis en place d'éco-pâturages.



En revanche, tout au long de l'année, les bordures de routes, les pistes cyclables, les cheminements doux, les espaces de jeux, les aires de pique-nique seront évidemment entretenus pour rendre leur usage sécurisé et agréable au quotidien.